



SOLUTION N° 2

SÉCURISEZ LES ACCÈS EN HAUTEUR

Les accès aux rayonnages en hauteur se font avec des plateformes sécurisées.

POURQUOI UTILISER DES PLATEFORMES SÉCURISÉES ?

Dans le commerce non alimentaire, les chutes de hauteur représentent la deuxième cause d'accidents du travail. Elles peuvent notamment intervenir lors des opérations de mise en rayon ou dans les réserves lorsque des moyens d'accès adaptés ne sont pas disponibles. L'utilisation de plateformes sécurisées permet d'éviter ces chutes.

COMMENT CHOISIR UNE PLATEFORME SÉCURISÉE ?

- ▶ Choisissez une plateforme sécurisée EMER (équipements de mise en rayon) conforme au fascicule de documentation de l'AFNOR FD E 85-301. Cet équipement, disposant de garde-corps, offre un accès en hauteur sans risque ni effort, y compris dans un espace réduit.
- ▶ Choisissez des équipements légers et pliables qui peuvent être facilement rangés à proximité immédiate des lieux d'utilisation.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Limitez les hauteurs de rayonnage pour privilégier le travail de plain-pied.
- Ne stockez pas en hauteur des objets lourds ou encombrants (voir la fiche solution n° 4 *Organisez le rangement de vos produits*, ED 6267).

Découvrez d'autres bonnes pratiques de prévention sur www.inrs.fr/commerce-non-alimentaire